

nicipales au sujet du site de l'École militaire.

Le comité se prononce carrément contre le choix du Parc Lafontaine pour la construction de cette École. La Pointe-aux-Trembles lui semble un site beaucoup plus convenable pour cette École. Ce rapport est adopté par la Chambre et sera communiqué à qui de droit.

M. Jos. Haynes rappelant une question déjà longuement discutée, informe la Chambre qu'il existe en Nouvelle-Zélande un système d'assurance contre l'incendie placé sous le contrôle de l'État.

Les détails manquent malheureusement sur cette organisation et instruction est donnée au secrétaire de chercher à se procurer le texte du bill approuvant ce système d'assurance.

LES TIMBRES DE COMMERCE

Un truc qui ne prend pas

Dans leurs annonces et réclames de tout genre les Compagnies de timbres de Commerce prétendent que les marchands doivent donner ces timbres parce que les clientes les demandent.

Il y a une dose de vérité dans cette assertion; la chose n'est pas à nier; mais il y a aussi bon nombre de clientes qui se moquent des timbres verts ou rouges, comme un poisson d'une pomme.

Seulement, les Compagnies de timbres ont un intérêt majeur à faire demander ces timbres dans les magasins, et, au moyen d'une habile réclame, elles ont provoqué une demande qui a décidé quelques marchands à tenir les dits timbres.

Mais cette demande est-elle toujours bien sincère? L'auteur de ces lignes a été témoin cette semaine d'un fait qui lui permet d'en douter.

On sait que tous les marchands qui distribuent des timbres le font savoir, soit par une enseigne, soit par une planchette, etc...

L'acheteur ou l'acheteuse qui veut des timbres sait, avant d'entrer dans un magasin, si les timbres sont donnés avec la marchandise, elle n'a donc pas à s'en inquiéter quand elle a franchi le seuil du magasin.

Deux femmes entrent chez un marchand de chaussures et leur première question est: "Donnez-vous des timbres?" Sur une réponse négative: "Comment", dit l'une, "vous ne donnez pas de timbres, c'est bien malheureux!"

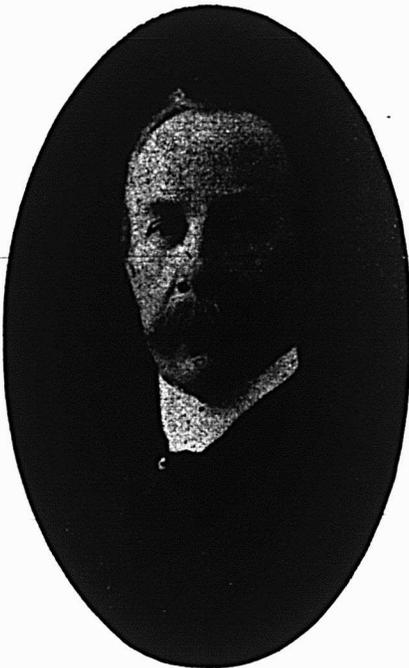
Les deux femmes quittent le magasin, traversent la rue et s'en vont chez une modiste qui, elle non plus, ne donne pas de timbres. Peut-être sont-elles allées là pour répéter la même question et la même réflexion.

Ce qui le ferait supposer, c'est qu'elles sortirent de chez la modiste aussitôt après y être entrées.

Ni dans un magasin, ni dans l'autre elles n'ont acheté; ni dans un magasin, ni dans l'autre, on ne donne de timbres. Pourquoi ces femmes sont-elles venues précisément pour la question ci-dessus quand, à côté, à deux portes plus loin, un marchand de chaussures donne des timbres et qu'il faut être aveugle pour ne pas le voir quand on passe devant son magasin, comme l'ont fait les deux femmes?

La raison en est bien simple, c'est que les Compagnies de timbres paient des femmes pour visiter les magasins qui ne distribuent pas de timbres et laisser aux marchands cette impression que, faute de timbres, ils perdent des ventes.

C'est ingénieux, mais la malice est cousue de fil de blanc et bon nombre de marchands n'ont pas été longs à s'en apercevoir.



M. George Brooks, représentant la Lake Huron & Manitoba Milling Co. Ltd., et qui a tout récemment été élu directeur de la Dominion Commercial Travellers' Association, est un des membres les plus connus de cette société dont il fait partie depuis plus de vingt années.

M. Brooks s'est identifié au commerce des farines depuis près de 25 ans, c'est à dire qu'il possède cette ligne à fond.

Il a passé 15 ans dans la maison W. W. Ogilvie maintenant la Ogilvie Flour Mills Co. Ltd. et, en 1901, il est entré à la Lake Huron & Manitoba Milling Co. Ltd. en qualité de voyageur pour la Province de Québec, position qu'il occupe avec beaucoup de succès.

Parmi les compagnies nouvellement incorporées à Montréal nous relevons le nom de MM. Acker Menal & Condit Co.

Cette maison est une des plus importantes dans le commerce de l'épicerie à New-York.

ASSOCIATION DE PREVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS DES BOUCHERS DE MONTREAL

L'assemblée bi-mensuelle régulière de cette Association, tenue le 10 janvier, au Monument National, sous la présidence de M. Jean Lamoureux, a été des plus importantes et a réuni un nombre très considérable de sociétaires, parmi lesquels nous avons remarqué MM. O. Patenaude, Geo. Martel, P. Bédard, J. Martel, H. Geoffrion, Alph. Papineau, V. Beaudry, O. Collette, Jas. Pierson, A. Nantel, F. Pilon, Z. Leroux, Narcisse Ritchot, Adélard Picard, Ed. St-Germain, J. W. Charette, L. R. Trudeau, Ls Beaucaire, A. Patenaude, Arthur Paré, A. Prévost, N. Pageau, H. Beauséjour, N. Clément, F. Leroux, E. H. Tourangeau, Ismaël Labrèche, M. Monette, Jos. Laperle, D. Bélanger, A. Gauthier, Jos. Huot, etc., etc.

Assistaient en outre à la séance: MM. J. O. Gareau, président de la Société des Marchands Détailliers de Nouveautés et président de la Fédération des Commerçants Détailliers de Montréal; M. A. Richer, président de l'Association des Maîtres Boulangers de Montréal; J. B. Beaudry, secrétaire de la Fédération; A. Rouleau, délégué de la Société des Marchands Détailliers de Nouveauté.

La plus grande partie de la séance fut consacrée à la discussion de la question des timbres de commerce. Comme on le verra en lisant le rapport ci-dessous l'Association des Bouchers s'est non seulement nettement déclarée contre les timbres mais a décidé de plus, sans dissension aucune, qu'elle emploierait tous les moyens en son pouvoir pour amener la fin d'un état de choses qui fait un mal incalculable au commerce de détail de Montréal.

Le président ouvre l'assemblée en expliquant le but de la réunion: "c'est de travailler à détruire les timbres verts."

M. Lamoureux dit: "Cette affaire de timbres, est une taxe qui vous prend inutilement sur vos profits 5 p. c. et si nous ne nous unissons pas pour en combattre l'implantation dans le commerce, nous serons toujours taxés par ce monopole déguisé dont nous n'avons que faire. M. Gareau, que nous avons invité va expliquer ce que les marchands ont déjà fait en ce sens."

M. Gareau.—"Cette institution est une plaie pour le commerce, une taxe qu'on nous impose et que forcément on doit subir à moins qu'on ne réagisse dès maintenant. Ce système nous force de vendre leurs marchandises; il prend 5 p. c. sur nos bénéfices."

Il fait l'historique des timbres. Ils pouvaient profiter aux marchands.